

CNUCED III : quelques votes significatifs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 207

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. CNUCED III: quelques votes significatifs

Matières premières : encouragement à la conclusion de l'accord sur le cacao

Reconnaissant l'importance pour de nombreux pays sous-développés de la stabilisation du prix du cacao, la Conférence regrette qu'un accord n'ait encore pu être conclu à cette fin, charge son secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour en favoriser la conclusion, et demande aux gouvernements participants de faire tous les efforts possibles pour y parvenir avant la fin de 1972.

Cette résolution est adoptée sans opposition. Dès lors, l'accord international sur la stabilisation du prix du cacao a été conclu, mais les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale, qui sont parmi les principaux consommateurs de cacao, ont refusé de le signer.

Matières premières : stabilisation des prix et assistance à la diversification des industries du tiers monde

Elargissant le débat sur la stabilisation des prix des matières premières, la Conférence demande que la Banque mondiale accorde une aide, notamment financière, à la conclusion d'accords de stabilisation, consente des prêts en priorité aux projets agro-industriels et au développement d'industries de transformation sur place des matières premières, finance l'établissement de stocks régulateurs et programmes de diversifications des industries, enfin assure un financement direct des organismes visant à stabiliser les prix des matières premières. Ces mesures, appliquées avec décision, pourraient représenter un progrès important pour assurer aux pays sous-développés des ressources extérieures stables et diminuer ainsi leur dépendance extérieure.

Cette résolution est adoptée avec deux oppositions et treize abstentions.

Les Etats-Unis, dont le rôle est prédominant aussi bien sur de nombreux marchés de matières premières qu'au sein de la Banque mondiale, ont voté contre cette résolution.

Flux total d'apports financiers

Reprenant des objectifs déjà fixés aux précédentes CNUCED ou par le Rapport Pearson (Banque mondiale), la Conférence souhaite instamment que chaque pays économiquement avancé mette à disposition des pays sous-développés des ressources financières atteignant au moins 1 % du PNB, et ceci au plus tard en 1975. L'aide publique au développement, comprise dans ce montant, devrait s'élever au moins à 0,7 % du PNB. Cette résolution est adoptée sans opposition mais avec douze abstentions.

Tous les pays occidentaux, à l'exception de la Belgique, se sont abstenus ou ont fait des réserves sur leur engagement à atteindre la cible de 0,7 % en aide publique.

Service de la dette

L'« aide » accordée jusqu'ici a largement endetté les pays sous-développés, qui parfois remboursent plus en une année qu'ils ne reçoivent de capitaux neufs. La Conférence, reconnaissant la nécessité d'alléger le fardeau de la dette, propose une série de recommandations, dont la création d'un organisme spécialisé chargé d'élaborer des solutions concrètes, et l'organisation de consultations entre débiteurs et crédateurs.

Cette résolution est adoptée par 74 voix contre 14, avec 12 abstentions. Quatre pays occidentaux (USA, GB, RFA, DK) ont expliqué leur opposition en déclarant qu'ils n'étaient prêts à admettre que des négociations cas par cas sur la consolidation des dettes. Bien qu'ils n'aient pas fait de déclaration, les autres pays occidentaux semblent s'être opposés. Or ce sont eux, dans l'immense majorité des cas, les crédateurs.

Votes de la Suisse

Partout où le scrutin nominal permet de connaître son vote, la Suisse a suivi la majorité des pays

occidentaux. Le Bénélux et les pays scandinaves, eux, se sont parfois dissociés du groupe occidental. Qu'est-ce donc que la neutralité en matière de négociations économiques ?

2. La Suisse face aux pays sous-développés¹

Pour 1970, l'aide publique représentait donc 0,12 % du PNB, et le total des moyens financiers 0,67 % du PNB. On comparera ces chiffres aux objectifs de la CNUCED : aide publique 0,7 % du PNB, total 1 % PNB. Les fluctuations considérables d'une année à l'autre (7,6 % du PNB au total en 1968, 18,6 % en 1969 et 18,5 % en 1970) sont dues aux aléas et à l'importance écrasante de ce que la statistique appelle pudiquement les « autres moyens financiers privés », qui provoquent plus la dépendance que le développement des pays receivers.

3. Une action de coopération technique: le projet ENIT de l'Etat de Vaud

L'Etat de Vaud assure la création de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT), d'un département de génie civil et d'un département de topographie. La Commune de Pully s'associe à ce projet par un crédit annuel destiné à l'achat de matériel.

Ce projet est l'aboutissement d'une motion Ogay sur la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique, déposée en 1966. Il poursuit un double but : d'une part, assurer la réalisation d'une action limitée, aux effets observables; d'autre part, faire prendre conscience au peuple vaudois de la nécessité de la coopération avec le tiers monde. Ces deux objectifs paraissent pouvoir être atteints.

¹ Message du Conseil fédéral du 10.1.71, p. 97